

# COMPTE RENDU DE LA REUNION

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 25 MAI 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 25 mai 2020 à 18 heures 30 sous la présidence du Maire, Madame Anne BEZARD.

Pour permettre le respect des distances de sécurité et des mesures sanitaires en raison du coronavirus cette séance du Conseil Municipal s'est tenue à l'Entr'Acte, salle des associations sise au 6 rue du Général de Gaulle

Etaient présents : MM. Jean Maxime POMMERY, Fabrice KLEITZ, Tristan PELAN, Roland ZELLER  
Mmes Laura BISEL, Sarah LANSAC, Caroline MEINTZER, Rachel BUTSCH, MM. Jean Luc MULLER  
et Christian FUCHS.

Madame le Maire ouvre la séance, salue cordialement les membres présents et les remercie pour leur présence.

En application de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire,

**DESIGNE** Madame Marie Madeleine KEIFLIN, secrétaire de mairie, en qualité de secrétaire de séance du Conseil Municipal.

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, le Conseil Municipal passe immédiatement à l'examen des différents points inscrits.

- 1° Installation du Conseil Municipal
- 2° Election du Maire
- 3° Détermination du nombre d'Adjoints
- 4° Election des Adjoints
- 5° Indemnité de fonction au Maire et aux Adjoints
- 6° Elections des délégués appelés à siéger au sein des structures intercommunales
- 7° Commission Communale des Impôts Directs
- 8° Constitutions des commissions communales

#### **1. INSTALLATION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX** <sup>1</sup>

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Anne BEZARD, maire en application de l'article L. 2122-17 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

Madame LANSAC Sarah a été désigné(e) en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

#### **2. ÉLECTION DU MAIRE**

##### **Présidence de l'assemblée**

Le plus âgé des membres présents du conseil municipal a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré ONZE

conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie<sup>2</sup>.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret

### **Constitution du bureau**

Le conseil municipal a désigné deux assesseurs: Monsieur Jean-Maxime POMMERY et Monsieur Fabrice KLEITZ

### **Résultats du premier tour de scrutin**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	9
f. Majorité absolue <sup>3</sup>	6

**Madame Anne BEZARD** a obtenu 9 suffrages, elle a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

### **3. DETERMINATION DU NOMBRE D ADJOINTS**

Madame le Maire a indiqué qu'en application des articles L. 2122-1 et L. 2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du conseil municipal, soit TROIS adjoints au maire au maximum.

Elle a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de DEUX adjoints.

Au vu de ces éléments,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**A FIXE** à DEUX le nombre des adjoints au maire de la commune.

### **4. ELECTION DES ADJOINTS**

#### **Election du premier adjoint**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	10
f. Majorité absolue <sup>4</sup>	6

**Monsieur Jean Luc MULLER** a obtenu 10 suffrages, il a été proclamé premier adjoint et a été immédiatement installé.

---

<sup>2</sup> Majorité des membres en exercice du conseil municipal ou nouvelle convocation sans condition de quorum.

<sup>3</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

<sup>4</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

## **Election du deuxième adjoint**

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	11
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	0
d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c – d]	10
f. Majorité absolue <sup>5</sup>	6

**Madame Rachel BUTSCH** a obtenu 10 suffrages, elle a été proclamée deuxième adjoint et a été immédiatement installée.

## **5. INDEMNITE DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;  
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**FIXE** avec effet au 26 mai 2020, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 25,5 % de l'indice brut 1027

**FIXE** avec effet au 26 mai 2020, le montant des indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, compte tenu des arrêtés municipaux qui seront pris portant délégation de fonctions aux adjoints au Maire à 9,9% de l'indice brut 1027 chacun

**DECIDE** que ces indemnités subiront automatiquement les majorations correspondantes à toute augmentation du traitement indiciaire afférent à l'indice 100.

**DECIDE** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice.

## **6° ELECTION DES DELEGUES APPELES A SIEGER AU SEIN DE STRUCTURES INTERCOMMUNALES ET AUTRES ORGANISMES**

La Commune fait partie de plusieurs structures intercommunales et organismes divers dans lesquels siègent des conseillers municipaux.

Aussi il appartient de procéder aux désignations suivant les statuts ou règlements en vigueur.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, l'élection a lieu au scrutin secret.

<b>ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE ET SYNDICATS INTERCOMMUNAUX</b>
---

### **SYNDICAT MIXTE DES COURS D EAU DU SUNDGAU ORIENTAL**

Il s'agit de désigner deux délégués

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PROCEDE** à l'élection des représentants auprès du Syndicat Mixte des cours d'eau du Sundgau Oriental

Les deux délégués désignés sont :

**Monsieur Christian FUCHS**, par dix voix

<sup>5</sup> La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrages exprimés est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

**Monsieur Roland ZELLER**, par dix voix

### **SIVOSC**

Il s'agit de désigner trois délégués

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PROCEDE** à l'élection des représentants auprès du SIVOSC

Les trois délégués désignés sont :

**Monsieur Tristan PELAN**, par dix voix

**Madame Laura BISEL**, par dix voix

**Madame Caroline MEINTZER**, par dix voix

### **SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE**

Il s'agit de désigner un délégué

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PROCEDE** à l'élection du représentant auprès du Syndicat Départemental d'Electricité

La déléguée désignée est :

**Madame Anne BEZARD**, par dix voix

### **BRIGADES VERTES DU HAUT RHIN**

Il s'agit de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PROCEDE** à l'élection des représentants auprès des Brigades Vertes du Haut Rhin

Les délégués désignés sont :

#### **TITULAIRE**

**Monsieur Fabrice KLEITZ**, par dix voix

#### **SUPPLEANT**

**Monsieur Jean Maxime POMMERY**, par dix voix

<b>AUTRES ORGANISMES</b>
--------------------------

### **CENTRE DE SOINS DE BARTENHEIM ET ENVIRONS**

Il s'agit de désigner un délégué

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PROCEDE** à la désignation du représentant auprès du Centre de soins de Bartenheim et environs

La déléguée désignée est **Madame Sarah LANSAC**

### **DEFENSE NATIONALE – DESIGNATION D'UN CORTRESPONDANT DEFENSE**

Il s'agit de désigner un délégué

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PROCEDE** à la désignation du correspondant DEFENSE

Le délégué désigné est **Monsieur Fabrice KLEITZ**

### **ASSOCIATION DE GESTION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Il s'agit de désigner deux délégués

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PROCEDE** à la désignation des deux délégués auprès de l'Association de Gestion de la Salle Polyvalente

Les délégués désignés sont :

**Monsieur Jean Maxime POMMERY**

**Madame Sarah LANSAC**

### **COMITE CONSULTATIF COMMUNAL**

Madame le Maire propose de poursuivre avec le Comité Consultatif Communal tel qu'il a été constitué en 2013. En ce qui concerne les délégués extérieurs au Conseil il est proposé de les reconduire s'ils le souhaitent. La Commune y est représentée par quatre délégués.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**DECIDE** de reconduire les membres extérieurs au Conseil qui le souhaitent tel qu'ils avaient été désignés en 2013

**PROCEDE** à la désignation des quatre délégués auprès du Comité Consultatif Communal

Les délégués désignés sont :

**Madame Rachel BUTSCH**

**Monsieur Fabrice KLEITZ**

**Madame Laura BISEL**

**Madame Caroline MEINTZER**

### **COMMISSION D APPEL D OFFRES – ELECTION DES MEMBRES**

En application de l'article 22 du code des marchés publics, sont constituées une ou plusieurs commissions d'appel d'offres et jury de concours à caractère permanent. Ces commissions ont pour rôle de choisir les attributaires des appels d'offres ouvert ou restreint et des marchés négociés lancés par la Commune. Elles sont notamment chargées de la validation des candidatures et de l'ouverture des plis contenant les offres en procédure d'appel d'offres ouvert et restreint, de l'attribution des marchés en appel d'offres ouvert et restreint, de l'attribution des marchés passés selon la procédure négociée, de l'attribution des marchés passés selon la procédure de conception réalisation.

Son avis est également obligatoire pour tout avenant augmentant de 5% le montant initial du marché en procédure formalisée.

Pour les Communes de moins de 3 500 habitants, la Commission d'appel d'offres et jury de concours est constituée, outre Monsieur le Maire ou son représentant, Président, de trois membres titulaires et de trois membres suppléants.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PROCEDE** à la désignation des trois délégués titulaires et les trois délégués suppléants qui seront membres de la Commission d'appel d'offres et jury des concours

Les délégués désignés sont :

**Madame Anne BEZARD**, Maire est Présidente de cette commission.

**TITULAIRES**

**Monsieur Jean Luc MULLER**  
**Monsieur Roland ZELLER**  
**Monsieur Christian FUCHS**

**SUPPLEANTS**

**Madame Rachel BUTSCH**  
**Monsieur Jean Maxime POMMERY**  
**Monsieur Fabrice KLEITZ**

**COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Il s'agit de désigner trois délégués.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,**

**PROCEDE** à la désignation des trois délégués auprès de la Commission Consultative Communale de la Chasse

**Madame Anne BEZARD**, Maire est Présidente de cette commission.

Les délégués désignés sont :

**Monsieur Jean Luc MULLER**  
**Monsieur Fabrice KLEITZ**  
**Monsieur Roland ZELLER**

**7° COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS- DESIGNATION DES REPRESENTANTS**

Madame le Maire

**EXPOSE** que suite au renouvellement général des conseils municipaux il convient de proposer au Directeur des Services Fiscaux 12 membres titulaires et 12 membres suppléants pour former la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Directeur des services fiscaux arrêtera la liste des commissaires avec 6 titulaires et 6 suppléants.

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**PROPOSE** les personnes ci-après:

**MEMBRES TITULAIRES**

**Madame Anne BEZARD**, Maire et Présidente  
**Madame Rachel BUTSCH**  
**Monsieur Fabrice KLEITZ**  
**Monsieur Christian FUCHS**  
**Monsieur Roland ZELLER**  
**Monsieur Tristan PELAN**  
**Monsieur Jean Maxime POMMERY**  
**Monsieur Marc LEHE (forêt)**  
**Monsieur Jean-Marie DIRRIG**  
**Monsieur Christophe KLINGER**  
**Monsieur Didier BAUMANN**  
**Monsieur Laurent SUTTER de Koetzingue**

**MEMBRES SUPPLEANTS**

**Monsieur Jean Luc MULLER**

Madame Laura BISEL  
Madame Sarah LANSAC  
Monsieur Philippe BUTSCH  
Monsieur Bruno SIMLER  
Monsieur Guy UEBERSCHLAG (forêt)  
Monsieur Philippe SCHATT  
Monsieur Raymond PETER  
Madame Marine FUCHS  
Monsieur Emmanuel GRUNDRICH  
Monsieur Thierry ZINNIGER  
Madame Hélène GOEPFERT de Kappelen

## **6° CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES**

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2541-8 ;  
Sur proposition de Madame le Maire,

**Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité**

**CONSTITUE** les six commissions municipales suivantes :

- Administrative-Finances-Urbanisme
- Communication-Informations – Evènementiel
- Affaires scolaires et périscolaires – Jeunesse– Seniors – Liens intergénérationnels
- Manifestations et vie associative
- Bâtiments, voirie, sécurité, accessibilité – Patrimoine -Autorisations droits des sols
- Cadre de vie – Environnement

### **DESIGNE**

Madame Anne BEZARD, Maire, membre de droit de toutes les commissions

#### **COMMISSION Administrative-Finances-Urbanisme**

Sous la direction de Madame le Maire

Tous les membres du Conseil Municipal

#### **COMMISSION Communication –Informations- Evènementiel**

Sous la direction de Madame Rachel BUTSCH

M. Jean Maxime POMMERY  
Mme Caroline MEINTZER  
Mme Sarah LANSAC

#### **COMMISSION Affaires scolaires et périscolaires – Jeunesse- Séniors – Liens intergénérationnels**

Sous la direction de Madame Rachel BUTSCH

M. Tristan PELAN  
Mme Laura BISEL

COMMISSION Manifestations et vie associative

Sous la direction de Madame Rachel BUTSCH

M. Tristan PELAN  
Mme Laura BISEL  
Mme Sarah LANSAC  
Mme Caroline MEINTZER

COMMISSION Bâtiments– Voirie- Sécurité – Accessibilité- Patrimoine – Autorisations

Droits Des Sols

Sous la direction de Monsieur Jean Luc MULLER

M. Fabrice KLEITZ  
M. Roland ZELLER  
M. Christian FUCHS

COMMISSION Cadre De Vie - Environnement-

Sous la direction de Monsieur Jean Luc MULLER

M. Fabrice KLEITZ  
M. Tristan PELAN  
Mme Sarah LANSAC  
M. Christian FUCHS

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 15.